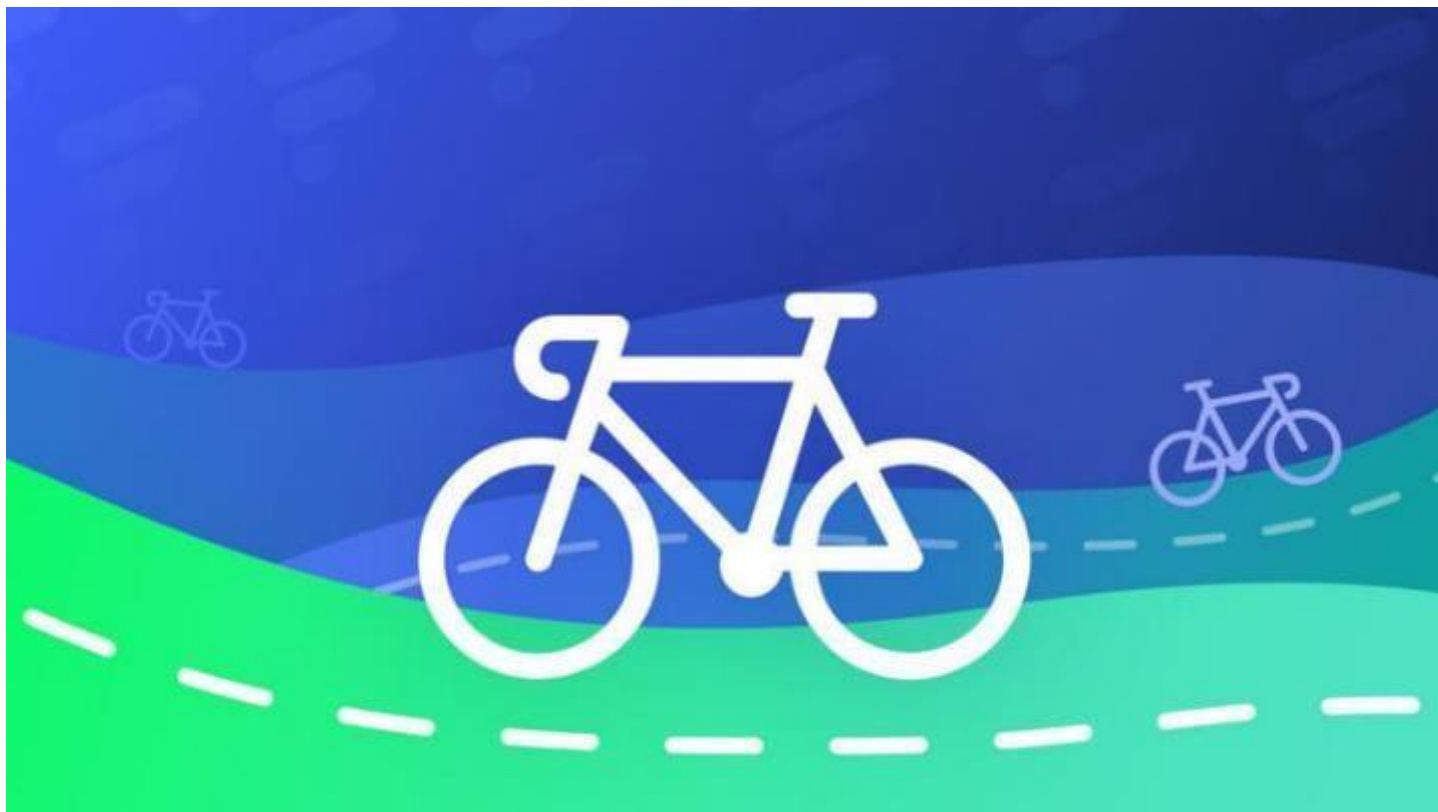


# Piste cyclable, voie cyclable, voie verte : qu'est-ce que c'est et quelles sont leurs différences ?

Si rouler à vélo devient plus facile et plus sécuritaire avec la multiplication d'infrastructures, il faut aussi savoir différencier les types d'aménagements, dont les bandes et pistes cyclables, mais aussi les voies vertes. On vous explique leurs principales différences.



L'infrastructure cyclable progresse en France, et ce n'est pas prêt de s'arrêter. C'est le dernier rapport Geovelo qui nous le dit avec [l'ajout de 2 658 km dédiés aux vélos](#) en 2022. Le gouvernement investit aussi massivement, [avec un plan vélo de 2 milliards d'euros](#) lancé en 2023, jusqu'à 2027.

Pour autant, tous les aménagements cyclables ne sont pas logés à la même enseigne. Piste, bande, voie verte ou véloroute, quelles sont les différences entre ces types d'infrastructures ? Décryptage dans ce dossier explicatif.

## Qu'est-ce qu'une piste cyclable ?

Le terme piste cyclable est inscrit au Code de la route, défini comme ceci : « Chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux cyclomobiles légers et aux engins de déplacement personnel motorisés ». Séparée de la circulation automobile, on l'identifie avec un panneau bleu avec une icône blanche d'un vélo, pouvant être carré (facultatif) ou rond (obligatoire).

Pour aller plus loin

[Les panneaux de signalisation à connaître à vélo](#)

Chaussée à part, la piste cyclable permet de rouler en vélo de façon plus sûre. Elle sépare les cyclistes des autres chaussées, limitant donc la cohabitation directe avec les voitures, scooters, bus et camions. Installer des pistes cyclables réduit donc les risques lors d'un déplacement en vélo. Néanmoins, cela n'est pas une garantie de séparation totale avec le reste de la route.

En effet, on peut améliorer l'aménagement d'une piste cyclable en l'entourant de plots, poteaux, barrières ou séparation en béton pour l'isoler davantage. D'autres collectivités entreprennent un revêtement coloré, afin de les remarquer plus facilement. En plus des panneaux M12 (cédez le passage), des feux cyclistes peuvent compléter le dispositif.



[Piste Cyclable© Fournis par Frandroid](#)

[Piste cyclable, voie cyclable, voie verte : qu'est-ce que c'est et quelles sont leurs différences ?© Fournis par Frandroid](#)





Bon à savoir : une piste cyclable n'accueille pas que des vélos. Elle autorise les vélos à assistance électrique (VAE), ainsi que les Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) dont les trottinettes électriques, hoverboards, draisiennes, monoroues et skate électriques, qui doivent obligatoirement emprunter les pistes si existantes.

## La piste cyclable bidirectionnelle

Une piste cyclable n'est pas obligatoirement à sens unique ou unidirectionnel. Il existe en effet de plus en plus de pistes bidirectionnelles. L'avantage de ce type d'infrastructure est la meilleure sécurité des cyclistes, notamment en ville. Elle leur permet de rouler « entre eux » et d'être totalement séparés des voies dédiées aux autres véhicules. C'est une miniroute en soi que l'on délimite avec des séparateurs ou deux bandes continues, et parfois d'une bande centrale en pointillés.

Toutefois, le fait de faire cohabiter des cyclistes en double sens peut parfois perturber les changements de direction lors d'intersections. Le double sens cyclable doit donc être plus visible des autres usagers, surtout en intersection avec un marquage au sol adéquat.

## Le carrefour à la hollandaise

Justement, certaines villes adoptent désormais des ronds-points ou carrefours à la hollandaise. La piste cyclable y reste bien visible et épouse l'anneau extérieur, de préférence en couleur (rouge, bleu ou vert), avec des pictogrammes au sol fléchés. L'objectif est de donner la priorité aux cyclistes sur les voitures ou deux-roues motorisés.

[https://twitter.com/olivier\\_stern/status/1374471301549629440](https://twitter.com/olivier_stern/status/1374471301549629440)>[https://twitter.com/olivier\\_stern/status/1374471301549629440](https://twitter.com/olivier_stern/status/1374471301549629440)



## Qu'est-ce qu'une bande cyclable ?

On utilise souvent le terme piste cyclable de façon générique pour tous les aménagements dédiés aux cyclistes. Or, il existe de nombreux autres types de voies comme la bande cyclable.

Là aussi, la bande cyclable rentre dans le Code de la route, et accueille les mêmes véhicules que la piste cyclable. À une grande différence près : ce n'est pas une chaussée séparée, mais une voie supplémentaire complétant celles des voitures, scooters, motos et poids lourds.



Source : Matthieu Lauraux pour Frandroid© Fournis par Frandroid

C'est donc une solution facile et peu chère pour les collectivités, ne nécessitant qu'un signalage au sol par une bande blanche et des pictogrammes vélo. Or, c'est l'infrastructure la plus précaire pour les cyclistes. La pratique du vélo non séparée des autres véhicules est plus dangereuse. De plus, les bandes cyclables sont souvent bloquées via le stationnement illégal des voitures et camions.

## Le chaussidou

Derrière ce nom curieux, se cache un aménagement de type bande cyclable de part et d'autre de la chaussée. Mais il est partagé avec la circulation automobile. Sur une chaussée étroite où une piste ou bande cyclable est impossible à installer, certaines rues ou routes adoptent le chaussidou. Ici, les bandes sont en pointillés, avec une priorité aux cyclistes. Les voitures peuvent rouler dessus, mais doivent se déporter pour doubler un vélo.

## Qu'est-ce qu'un double sens cyclable ?

Le troisième grand type d'aménagement est le double sens cyclable, à ne pas confondre avec la piste bidirectionnelle. Comme son nom l'indique, la circulation est possible dans les deux sens sur une même chaussée, uniquement à destination des vélos (et EDPM). Le double sens cyclable est obligatoire dans une « zone 30 », rue dont la limite de vitesse est de 30 km/h pour tous les véhicules. L'identification est possible sous deux formes :

Panneau carré bleu avec deux flèches blanches dont une à icône vélo (C24a) ;

Panneau sans interdit avec panonceau « Sauf vélos » ou pictogramme vélo (M9)

Attention, cet aménagement est encore peu connu des automobilistes, pouvant penser à un contresens, car il a été inscrit au Code de la route seulement en 2008. Pour y diriger les cyclistes, les panneaux d'obligation ou interdiction de tourner possèdent également la mention « Sauf Vélos ». Enfin, dans le but de les protéger au maximum, une vélorue peut être créée pour donner priorité au cycliste, une voiture ne pouvant le dépasser.

## Qu'est-ce qu'une voie verte ?

Contrairement aux trois autres types d'aménagement, on trouve généralement la voie verte hors des agglomérations. Au plus simple, la voie verte est la piste cyclable de la campagne ou de la zone rurale. Toutefois, elle peut occuper un trottoir en ville, lorsque la piste ou bande n'est pas possible.

Elle n'est pas forcément installée de manière parallèle aux routes départementales ou nationales : elle peut aussi représenter son propre chemin sur notre territoire. Elle se destine donc plus particulièrement à la pratique loisir du vélo le week-end, pour la promenade, voire quelques sorties sportives.

Mais ce type de route est aussi ouvert à d'autres usagers. Le Code de la route stipule ainsi que la voie verte accepte « des piétons et des cavaliers ».

Vélo & Territoires a créé un schéma national des véloroutes dans l'Hexagone, avec plus de 26 000 km prévus (dont 20 600 km réalisés en 2023). Un chiffre en hausse régulière, qui n'était qu'à 13 000 km à sa création en 1998 et 19 000 km en 2010.